



APPEL À PARTENARIAT

Collectivités en régions
Auvergne-Rhône-Alpes et
Bourgogne-Franche-Comté

OCTOBRE 2022

GESTION DU PATRIMOINE IMMOBILIER DES COLLECTIVITÉS

Les collectivités possèdent un patrimoine immobilier parfois important, hérité d'une histoire souvent riche permettant de mettre en œuvre les différentes compétences qui leur sont attribuées et de mettre en place les services aux usagers. Ce patrimoine doit être entretenu et adapté aux besoins et aux contraintes qui évoluent en permanence. Mais les communes ne disposent pas toujours des moyens, à la fois financiers et humains et des connaissances complètes pour gérer ce patrimoine, au regard des nombreux enjeux actuels: énergétique, sanitaire, contraintes budgétaires, évolution des besoins... Ceux-ci sont souvent pris en compte séparément les uns des autres et amènent des tensions dans les arbitrages, en l'absence d'une connaissance fine des bâtiments.

La mise en place d'une gestion patrimoniale permet de disposer d'une vision globale de l'état et des besoins de rénovation du patrimoine pour prendre les décisions adaptées.

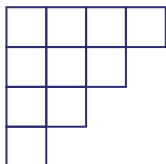
UN PROJET PARTENARIAL

Le Cerema Centre-Est se mobilise à vos côtés pour **analyser** vos bâtiments afin de **définir** au mieux votre stratégie patrimoniale.

Cette expertise partagée, menée sur un temps court, permettra d'obtenir une **vision globale de votre patrimoine immobilier** et de définir des **pistes concrètes d'action pour votre stratégie patrimoniale**.

Ce partenariat original est l'occasion :

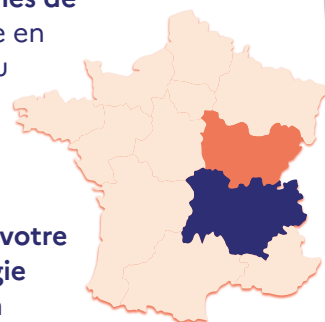
- pour le Cerema, de tester et fiabiliser une méthodologie simplifiée, et adaptée aux petites collectivités ;
- pour la collectivité, d'avoir une meilleure connaissance de ses bâtiments et de former ses agents au suivi de la stratégie patrimoniale.



PARTENAIRES RECHERCHÉS

Vous êtes une **commune de moins de 30000 habitants** ou une **communauté de communes de moins de 50000 habitants** située en **région Auvergne-Rhône-Alpes** ou en **région Bourgogne-Franche-Comté** et possédant au moins **10 bâtiments**.

Vous souhaitez **mieux connaître votre patrimoine** et établir une **stratégie patrimoniale multi-thématique** à partir d'une vision globale.



Diagnostic de la chaufferie de l'école La Plaine - Bassens (38)
© Cerema



Cours d'école de Jacques Prévert - Genlis (21)
© Cerema



Visite de l'école La Plaine - Bassens (38)
© Cerema

LA CONTRIBUTION DU CEREMA

Le Cerema assurera les missions suivantes :

- Le pilotage du partenariat dans son ensemble et de chaque projet spécifique à une collectivité partenaire :
 - ➔ organisation du diagnostic des bâtiments;
 - ➔ formation à l'utilisation de la méthode et de l'outil;
 - ➔ participation aux réunions de travail ou d'échanges avec les usagers, élus et agents, utilisateurs des bâtiments.

LA CONTRIBUTION ATTENDUE DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES PARTENAIRES

Les collectivités partenaires contribuent au projet par :

- la mise à disposition des éléments de connaissance qu'elles ont sur leurs bâtiments et l'accès à l'ensemble des locaux;
- la participation aux diagnostics des bâtiments;
- la mobilisation des moyens humains nécessaires à la mise en œuvre de la méthode sur le patrimoine de la collectivité (a minima un référent technique et, si possible, un référent par site);
- la contribution à l'amélioration de la méthode par des retours d'expérience sur son utilisation.

MODALITÉS FINANCIÈRES

Le coût de chaque projet correspond aux frais engagés par le Cerema et la collectivité pour sa réalisation, soit :

- environ 20 jours des experts du Cerema;
- 5 à 8 jours des personnels de la collectivité partenaire.

Ce coût sera réparti entre le Cerema et la collectivité (environ 50 % chacun). De ce fait, chaque collectivité partenaire contribuera financièrement au projet par un remboursement au Cerema des frais engagés au-delà de sa quote-part financière, entre 5000 et 15000 € HT environ selon la taille de collectivité. Le nombre précis de jours d'accompagnement et la quote-part résiduelle pour la collectivité seront définis en fonction des enjeux et souhaits exprimés par la collectivité.



CALENDRIER

Le déroulement de l'appel à partenariat et de la réalisation des projets est prévu comme suit :



OCTOBRE 2022

Diffusion
de l'appel à
partenaires

1^{ER} DÉCEMBRE 2022

Échéance
pour candidater

OCTOBRE NOVEMBRE DÉCEMBRE ■ JAN FÉV MAR AVR MAI JUI JUIL AOÛ SEP OCT NOV DÉC
2022 2023

→
**AU PLUS TARD
LE 23 DÉCEMBRE 2022**

Information
des candidats
retenus

6 MOIS SUR L'ANNÉE 2023

Période de déroulement des projets sur chaque territoire

CONTACTS CEREMA

Pour tout renseignement ou pour candidater, vous pouvez nous contacter :

bat.dtt.dterce.cerema@cerema.fr